

SOCOTEC BELGIUM ASBL





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

	Nr 4511			
Rapport d'inspection - Install	ation électrique domest	ique BT / TI	3T existan	te
N° de rapport :	2	-		
Concerne contrôle dans le cadre d'une vente	 contrôle périodique 			
Type d'habitation : ■ maison □ appartement □ autres :				
Demandeur: Can Tille Reck	- SERANCE			
Personne sur place :				
Personne sur place:				
Date de visite : MOLINE Date d'émission	: Aff. Of A Références	client :	<u>d</u>	
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🛘 271 🕱 276 bis et dérogations 🌋 271 bis 🗖 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl	: CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation 🔼	Protection générale du branc	hement : 60	• A	01
□3N400 V □3x230V □2x230V ₩ 1N400V	Nombre de tableaux :	nombre de circ	cuits terminau	x: 2
Contrôles par examen visuel, tests et mesures	<u> </u>			
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou
0			ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation			X	
Etat du matériel électrique installé		X		
Mesures de protection contre les contacts directs			<u> </u>	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		×		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		12		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		- X		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		V		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		V		=======================================
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		1		V
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Ω,		N. S.		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω		2		
Identification des appareils de mesure : reprise		viduel de l'agen	t SOCOTEC E	ELGIUM asbl.
Manquements / Notes :	¥2 / 22			
V AL	Sp. L.		·/·/···/»	
of Mosence de plan	elech! fue	06.	anslo	Morros
& Absence de plan.			Das -	100 - 11
A Monuce de jediso	n her de	eve j		nara
* Rebousher les es	10000 1/00	(6	5011	********
The state of the s				
Collect	***************************************			

Conclusion:				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.C.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer				
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à				
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.				
	émettre de conclusion. Un eva	men compléme	entaire est à e	yécuter 0
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.C.I.E. Le prochaîn contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité 2 au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.				

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom et visa du demandeur pour réception :

:-E273(fr)/0215 - V8